



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 02/04/2024

Objet : Demande de subvention FNADT

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD
Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban,
DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO
Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : pas de procuration.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 02/04/2024

Délibération n° 2024/03/25

OBJET : Demande de subvention FNADT

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 novembre concernant la demande de subvention pour la mise en place de la vidéoprotection.

Le dossier n'étant pas recevable en l'état, il a été modifié en tenant compte de la modification du schéma départemental de vidéoprotection du département, qui nécessite l'ajout de 2 points supplémentaires aux entrées de la commune.

Madame le Maire propose donc de modifier la demande de financement selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	114 870.70 €	FNADT	101 086.22 €
10% inflation	11 487.07	Commune	25 271.55 €
	126 357.77 €		126 357.77 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- approuve le projet,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise Mme le Maire à effectuer les démarches pour solliciter ces financements.

Malijai,
Le 02 avril 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2024
Application agréée E-legalite.com